

# Mémoire remis dans le cadre de l'étude du comité permanent de la politique sociale du projet de loi 74, *Loi de 2019 sur les soins de santé pour la population*

Avril 2019

Ottawa, le mardi 2 avril 2019

**Mme Nina Tangri**

Présidente

Comité permanent de la politique sociale

Édifice de l'Assemblée législative de l'Ontario, bureau 111

Toronto (Ontario) M7A 1A8

**Objet: Mémoire remis dans le cadre de l'étude du comité permanent de la politique sociale du projet de loi 74, Loi de 2019 sur les soins de santé pour la population**

Madame la présidente,

Au nom de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), des 744 000 Franco-Ontariens qu'elle représente et des 1,5 million de personnes parlant français dans la province, je tiens à vous remercier de nous avoir donné l'occasion de participer, par voie de mémoire, à votre étude du projet de loi 74, *Loi de 2019 sur les soins de santé pour la population*. Les changements que vous étudiez auront des répercussions importantes sur le système de santé et la livraison des services en français.

Nous voyons dans cette réforme du système de santé une opportunité très intéressante d'améliorer l'accès aux services de santé en français. Penser aux services en français à la base de toutes décisions en santé n'est pas une "simple question identitaire". C'est une question de qualité des soins, de sécurité et d'efficacité du système dans son ensemble.

Avec le dépôt de ce projet de loi, le gouvernement de l'Ontario a exprimé une volonté de respecter son engagement électoral à maintenir les acquis des francophones en santé.

- Le préambule du projet de loi dit de façon explicite que le système de santé doit se soumettre à la *Loi sur les services en français*.
- Le Conseil consultatif sur les services de santé en français demeure en place.
- Les entités de planification de services de santé en français sont là pour rester, ce qui est essentiel pour l'accès à des services de santé en français. De plus, nous soulignons positivement le lien législatif entre les entités et Santé Ontario.
- Santé Ontario sera assujettie à la *Loi sur les services en français*.

Nous croyons qu'il est encore possible d'améliorer le projet de loi pour maximiser son potentiel dans la livraison de services à la population francophone.

Après lecture du projet de loi, quatre (4) enjeux centraux retiennent notre attention :

- Obtenir l'assurance au niveau législatif pour que les organismes donnant des services et désignés ou en voie d'être désignés sous la *Loi sur les services en français* la conservent à la suite d'une intégration ;
- Clarifier le rôle des entités de planification de services de santé en français ;
- Désigner sous la *Loi sur les services en français* (LSF) le système intégré de prestation de soins (équipes de Santé Ontario) ;
- Renforcer le préambule du projet de loi.

### **Les désignations sous la LSF : un acquis des francophones à conserver**

Plusieurs organismes donnant des services de santé aux francophones sont désignés sous la *Loi sur les services en français* ou sont en voie de l'être. Plusieurs décisionnaires nous ont partagé leur appui à la conservation du maintien de cet acquis central dans la livraison de services de santé en français.

Malgré cette volonté exprimée, ni la *Loi sur les services en français*, ni le projet de loi 74 dans sa forme actuelle, ne protègent efficacement les désignations de ces organismes dans le cadre d'une intégration. Ainsi, si aucun amendement n'est apporté au projet de loi, il est fort prévisible que de moins en moins d'organismes donnant des services de santé soient désignés d'ici quelques années.

La *Loi sur les services en français* n'est pas dotée de mécanismes nécessaires pour assurer la survie des désignations ou du travail qui est fait en vue de l'obtenir. Le passé étant garant de l'avenir, les exemples de pertes de services en français ont été nombreux lors d'intégration de services.

#### Le cas de l'Hôpital général de la baie Georgienne

En 2008, l'Hôpital de Penetanguishene et l'Hôpital du district de la Huronie, deux campus de l'Hôpital général de la baie Georgienne (HGBG), ont fusionné. C'était la première étape d'un dossier ayant nui grandement aux services de santé en français. L'Hôpital du district de la Huronie aurait dû demander une désignation partielle sous la *Loi sur les services en français* dès la fusion puisque l'Hôpital de Penetanguishene en avait une, partielle, depuis 2002. Cette

“omission” allait avoir de lourdes conséquences sur la baisse de l'accès aux services de santé en français dans cette région.

En 2014, l'HGBG annonçait la fermeture de son campus de Penetanguishene. L'institution avait pris la décision de transférer certains de ses services à ses autres campus de la région, dont celui de Midland. À cette époque, les services d'accueil, d'urgence, de dialyse et de soins palliatifs étaient offerts en français à Penetanguishene. Le ministre de la Santé de l'époque avait promis que le campus, prochainement fermé, allait continuer d'offrir des services en français jusqu'à ce qu'un autre établissement de la région puisse offrir ces services.

En août 2017, le Commissaire critiquait sévèrement le gouvernement de l'Ontario puisqu'il n'avait pas suivi le protocole de révocation de la désignation de l'hôpital de Penetanguishene et celui de la désignation de l'HGBG, enfreignant ainsi la *Loi sur les services en français*.

“Le processus prévu par la *Loi sur les services en français* n'a pas été respecté, et les acteurs gouvernementaux (le gouvernement de l'Ontario, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le RLISS de Simcoe Nord Muskoka et le ministère des Affaires francophones) agissent donc en violation de la *Loi*”, a écrit le Commissaire dans son mémoire. “Cette situation illustre parfaitement les répercussions qu'a eu l'absence d'imputabilité et de vérification de la conformité de l'offre de services en français : les deux ministères ont manqué de rigueur, et ce sont les patient.e.s qui en ont souffert.”

Finalement, toujours en août 2017, la ministre des Affaires francophones a remis à l'HGBG sa désignation partielle. Malheureusement, les francophones ont tout de même perdu un accès à des services de santé en français puisque l'urgence de l'hôpital, entre autres, n'a toujours pas été désignée à ce jour. Cet exemple n'est pas unique, il a été observé à de nombreuses reprises par le passé et ce scénario pourrait se répéter davantage dans le système de santé au cours des prochaines années, si la législation n'est pas claire à cet effet.

### **Recommandation 1**

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario recommande au comité permanent de la politique sociale d'amender le projet de loi 74 afin qu'il y ajoute un article “j” au paragraphe 33(2) du projet de loi, formulé de la façon suivante :

“(2) Malgré le paragraphe (1), le ministre ne doit pas faire ce qui suit :

(j) Prendre, en vertu du paragraphe (1), un arrêté qui aurait pour effet de diminuer la prestation de services de santé en français, ou nuire autrement à la collectivité ontarienne de langue française.”

## Des entités fortes pour un système de santé fort

Comme je vous l'ai mentionné au début de ce mémoire, l'AFO est heureuse que le gouvernement de l'Ontario souhaite conserver les entités de planification de services de santé en français (entités). Cette décision reflète une volonté gouvernementale de conserver les acquis des francophones.

Afin de permettre aux entités d'exploiter au maximum leur potentiel et leur efficacité et dans l'objectif d'éclaircir leur rôle, nous croyons que deux (2) amendements à l'article 44 du projet de loi 74 peuvent faire une grande différence.

En premier lieu, l'article 44 (2) (b) du projet de loi 74 précise que l'Agence "fait participer les entités de planification des services de santé en français qui sont prescrites". Le concept de "participation" est flou et peut porter à de nombreuses interprétations. Depuis l'adoption de la révision du Règlement 515/09, survenue en novembre 2017, et du *Guide des exigences et obligations concernant les services de santé en français*, les entités jouent un rôle plus grand que celui de participation. Elles sont des collaboratrices.

En deuxième lieu, le projet de loi 74 gagnerait en force en insérant un lien entre les entités, les systèmes intégrés de prestation de soins et les fournisseurs de santé. L'AFO félicite le gouvernement de l'Ontario pour sa proposition de légiférer sur la relation entre les entités et Santé Ontario. Ce lien est essentiel pour inculquer une perspective francophone à la base des décisions de l'Agence, qui sera le maître d'oeuvre des opérations du système de santé. Par contre, le législateur a l'opportunité d'améliorer l'efficacité du système et la qualité des soins aux bénéficiaires des soins aux patient.e.s francophones en légiférant la relation entre les entités et les organisations qui donneront des services sur le terrain. L'expertise des entités serait précieuse pour les systèmes intégrés de prestation de soins (équipes Santé Ontario) et pour les fournisseurs de services. Le et la patient.e francophone et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée en sortiraient gagnant.e.s !

### Recommandation 2

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario recommande au comité permanent de la politique sociale d'amender l'article 44 du projet de loi 74 de cette façon.

44 (1) L'agence, les systèmes intégrés de prestation de soins et les fournisseurs de services de santé créent des mécanismes de collaboration avec les patient.e.s, les familles, les fournisseurs de soins, le personnel du secteur de la santé et d'autres intervenants dans le cadre de leurs processus de planification opérationnelle conformément aux règlements, s'il y en a.

## Obligations

(2) Afin de s'acquitter des fonctions que lui attribue le paragraphe (1), l'Agence, [les systèmes intégrés de prestation de soins et les fournisseurs de services de santé](#) :

b) ~~fait participer~~ [collabore avec](#) les entités de planification des services de santé en français qui sont prescrites

## Pour des services en français au sein des systèmes intégrés de prestation de soins (équipes Santé Ontario)

La création de système intégré de prestation de soins (équipes Santé Ontario), qui donneront des services directs de santé à la population, est intéressante et pose plusieurs questions. Comment ces équipes vont desservir les francophones ? Est-ce que ces équipes seront assujetties à la *Loi sur les services en français* ?

Nous avons accueilli avec enthousiasme votre proposition d'assujettir Santé Ontario à la *Loi sur les services en français*. Cette décision aidera grandement la nouvelle agence gouvernementale à se doter d'une perspective francophone à la base de ses décisions, ce qui est central dans la conception d'un système de santé de qualité, sécuritaire et efficient.

Dans une lettre qu'a fait parvenir la ministre des Affaires francophones à plusieurs parties prenantes en santé, dans la semaine suivant le dépôt de ce projet de loi, elle y a écrit que "les équipes Santé Ontario seront assujetties à la *Loi sur les services en français*."

Nous nous réjouissons de ce positionnement de la ministre des Affaires francophones. Par contre, la législation demeure silencieuse sur cette intention avouée du gouvernement, qui aurait des bénéfices importants pour l'offre de service de santé en français et sur la santé des patient.e.s francophones. Il nous apparaît conséquent que cette direction politique se reflète dans ce projet de loi.

## Recommandation 3

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario recommande au comité permanent de la politique sociale qu'il amende le projet de loi 74 afin que les système intégré de prestation de soins (équipes Santé Ontario) aient l'obligation de se conformer à la *Loi sur les services en français*.

## Pour un préambule fort

J'ai souligné positivement au début de ce mémoire que le préambule du projet de loi dit de façon explicite que le système de santé doit se soumettre à la *Loi sur les services en français*. Ceci représente un acquis qui est conservé par les francophones, le préambule de ce projet de loi étant presque identique à celui qui se retrouve dans la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*.

Le gouvernement de l'Ontario a l'occasion de solidifier davantage ce préambule en reconnaissant la participation des francophones dans la planification, la conception, la prestation et l'évaluation des services de santé, comme le gouvernement le propose sagement pour les peuples autochtones. Les entités de planification de services de santé en français et le conseil consultatif sur les services de santé en français ont fait leur preuve et sont des outils à la disposition du gouvernement lui permettant d'atteindre les objectifs de l'amendement que je vous propose.

### Recommandation 4

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario recommande au comité permanent de la politique sociale qu'il amende le préambule du projet de loi 74 comme suit:

La population de l'Ontario et son gouvernement (...) reconnaissent que le système de santé publique devrait tenir compte de la diversité des collectivités de l'Ontario, , respecte les exigences de la *Loi sur les services en français* en ce qui concerne la prestation de services à la collectivité ontarienne de langue française **et ce, dans la planification, la conception, la prestation et l'évaluation des services de santé en français.**

## Le projet de loi 74: le début d'un long processus

Le projet de loi que vous étudiez aura des effets importants sur le rendement du système de santé au cours de la prochaine décennie. Cette réforme a le potentiel de mettre le et la patient.e au centre du système en lui donnant accès à des services de santé en français de qualité, sécuritaire et efficaces.

De ce projet de loi découlera une multitude de changements visant à mettre le et la patient.e au coeur du système. De nouveaux règlements seront adoptés. De nouvelles procédures administratives verront le jour. En addition aux idées que nous vous avons transmises

précédemment, je voulais vous partager quelques suggestions en vue des étapes qui suivront l'adoption du projet de loi :

- Le gouvernement de l'Ontario a l'opportunité de maximiser le potentiel des entités de planification de services de santé en français (entité) lors de cette réforme. La ministre de la Santé et des Soins de longue durée a exprimé publiquement l'idée d'une coordination provinciale des entités. La communauté franco-ontarienne souhaite une solution par, pour et avec les francophones, dans le renforcement de la structure des entités et dans la conception des règlements les concernant.
- Santé Ontario jouera un rôle central dans la performance du système de santé. Afin d'en maximiser son efficacité en lui permettant de développer une perspective francophone à la base de ses décisions, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario recommande la nomination de deux (2) francophones au sein du conseil d'administration de Santé Ontario.
- Le Conseil consultatif sur les services de santé en français a le mandat de conseiller le ministère de la Santé et des Soins de longue durée en matière de services en français. Il est prévu dans le règlement [162/07](#) que sept (7) organisations franco-ontariennes, dont la nôtre, recommandent la nomination de membres formant ce comité. L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et ses partenaires, mentionnés dans ce règlement, souhaitent poursuivre cette collaboration qui s'est révélée fructueuse par le passé. Par contre, deux (2) des organismes mentionnés dans le règlement n'existent plus. Il y a là une opportunité de les remplacer, en consultation avec la communauté franco-ontarienne, par des organismes existants.
- Afin d'éviter une période de latence à la suite de l'adoption de ce projet de loi qui pourrait nuire à la livraison de services de santé en français, nous suggérons que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée adopte une série de règlements visant à remplacer dans les plus brefs délais les règlements 515/09 et 162/07.
- En septembre 2018, l'AFO a publié son deuxième livre blanc sur la santé. Le document a été conçu à la suite de la consultation d'une quarantaine de parties prenantes clés du milieu de la santé en français et bilingue, ainsi que de haut fonctionnaires et d'une recherche documentaire exhaustive. Le [Livre blanc sur la santé en français en Ontario: un plan santé pour les gens francophones](#) propose dix (10) recommandations répondant à trois (3) thèmes : la collecte de données probantes, l'accès aux services en français et la formation. Nous souhaitons poursuivre notre collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à la mise en oeuvre de ces idées au cours des prochaines années.

Je vous remercie pour toute l'attention portée à ce mémoire. Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, ou si vous avez des questions ou des commentaires, je vous invite à



contacter l'analyste politique de l'AFO, Bryan Michaud, au 613-744-6649, poste 130, ou par courriel à [bmichaud@monassemblee.ca](mailto:bmichaud@monassemblee.ca).

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

*Le président,*



**CAROL JOLIN**

# Annexe A

*Profil de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)*

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) est l'organisme rassembleur et la voix politique de la francophonie de l'Ontario.

### **C'est aussi**

**561** membres individuels;  
**155** membres associatifs; et  
**51** membres institutionnels.

Une communauté forte de 744 000 francophones vivant dans les quatre coins de la province de l'Ontario

### **Vision**

Un Ontario français, uni dans sa diversité, solidaire dans ses actions et engagé collectivement afin d'assurer son mieux-être.

### **Conseil d'administration**

L'AFO est dirigée par un conseil d'administration composé de onze (11) membres, soit une présidence (Carol Jolin) et :

- 5 représentant.e.s des régions de l'Ontario (Centre : Julien Geremie ; Est : Marie-France Paquette ; Nord-Est : Alexi Breton ; Nord-Ouest : Claudette Gleeson ; Sud-Ouest : Gérard Malo)
  - 1 représentant.e du groupe identitaire « Aîné(e)s et retraité(e)s » (Nicole Sauvé)
    - 1 représentante du groupe identitaire « Femme » (Nathalie Vilgrain)
    - 1 représentant.e du groupe identitaire « Jeunesse » (Camille Sigouin)
  - 2 représentant.e.s de la communauté des minorités raciales et ethnoculturelles francophones (MREF) (Julie Mbengi Lutete et Marcel Mukuta Kalala)

### **Nous joindre**

Assemblée de la francophonie de l'Ontario  
435, rue Donald - Bureau 336  
Ottawa (Ontario) K1K 4X5  
Tél.: 613-744-6649 ou 1 866 596-4692